

Résumé
Opinion de la Chambre des députés
Proposition de directive concernant la lutte contre la fraude et la contrefaçon des
moyens de paiement autres que les espèces
COM (2017) 489

La Chambre des députés

- soutient la proposition et estime qu'elle est cohérente avec les instruments juridiques qui facilitent les paiements sécurisés à travers l'Union européenne; recommande de renforcer les efforts visant à réduire les disparités entre les États membres dans le domaine des paiements autres que les espèces;
- recommande l'extension du terme „instrument de paiement” afin de tenir compte des progrès technologiques et des méthodes de fraude de plus en plus sophistiquées; recommande que le concept de „valeur monétaire” soit définie dans la proposition, car la définition du terme „instrument de paiement” ne relève pas si elle couvre à la fois la monnaies électronique et la monnaie virtuelle;
- soutient l'échange d'informations au niveau de l'UE et les procédures administratives de notification aux autorités répressives; recommande la participation des autorités nationales de protection des consommateurs, de leur réseau européen et des experts en matière de droits des consommateurs dans le domaine des services financiers au niveau de la Commission européenne pour identifier les vulnérabilités à la fraude et à la falsification des moyens de paiement autres que les espèces et le développement de méthodes pour les prévenir et les réduire;
- recommande d'identifier et d'informer les principaux groupes à risque d'être victimes de fraude, ainsi que de sensibiliser le public sur les risques, y compris ceux générés par l' „internet des objets”;
- soutient les mesures prises au niveau de l'UE dans le domaine des technologies de l'information: par exemple pour lutter contre les infractions tels que „ransomware”, afin de vérifier en temps réel les sites contrefaits ou pirate utilisés pour le vol de données, etc.